



RAPPORT DE L'ATELIER

Transformer la chaîne de valeur des petits poissons pélagiques en Afrique de l'Ouest, maximiser la valeur des prises

Nouakchott, Mauritanie, 10-11 juillet 2025



المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات و الصيد
Institut Mauritanien de Recherches
Océanographiques et des Pêches



FIP PP
Mauritanie

Ce rapport a été publié en septembre 2025

AU SUJET DE CE RAPPORT

Ce document fournit un résumé de l'objectif, des présentations, des discussions et des conclusions de l'atelier intitulé « *Transformer la chaîne de valeur des petits poissons pélagiques en Afrique de l'Ouest, maximiser la valeur des prises* », qui s'est tenu à Nouakchott, Mauritanie, les 10 et 11 juillet 2025.

Le rapport a été préparé par Mme Véronique Jamin, de la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins (GRT), sur la base des contributions des co-organisateur de l'atelier (l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches – IMROP¹ – et le FIP Petits Pélagiques de Mauritanie²) et des orateurs. Nos remerciements vont à M. Cheikh Baye Braham (IMROP) et Mme Lena Westlund (FAO), pour leur relecture et leur implication.

¹ L'IMROP, Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches, est l'unique institut de recherche halieutique en Mauritanie. Instauré en tant qu'institut de recherche par le décret de 2002-036, c'est un établissement public à caractère administratif, ayant un objectif culturel et scientifique. Il a succédé au Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches, créé en 1979 et qui, lui-même, a été précédé par le Laboratoire des Pêches qui a vu le jour en 1953. L'IMROP est placé sous la tutelle du MPIMP. <https://www.imrop.mr/>

² Les projets d'amélioration des pêches (FIPs) sont des initiatives multipartites qui visent à améliorer la durabilité, les pratiques et la gestion des pêcheries pour répondre aux normes établies par les standards de certification. <https://www.fip-petitspelagiques-mauritanie.org/>

ABBREVIATIONS

ADEPA : Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale

ADPPC : Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales (Mauritanie)

APAC : Asie-Pacifique

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

COMHAFAT : Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique

COPACE : Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est

CPCO : Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée

CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

CNUDM : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

CSRP : Sous-Commission Régionale des Pêches (Afrique de l'Ouest)

FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies

FHP : Farines et huiles de poisson

FNP : Fédération Nationale de Pêche (Mauritanie)

FIP : Projet d'amélioration des pêches

FiTI : Fisheries Transparency Initiative

GRT: Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins

IFFO: The Marine Ingredients Organisation, une organisation professionnelle représentant ses membres, issus de l'industrie des ingrédients marins

IMROP : Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches

INN : pêche illicite, non déclarée et non réglementée (dite pêche INN)

INRH : Institut National de la Recherche Halieutique du Maroc

ISSM : Institut Supérieur des Sciences de la Mer de Mauritanie

MPIMP : Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires de la République Islamique de Mauritanie

ORP : Organisation Régionale de Pêche

ORGP : Organisation Régionale de Gestion des Pêches

PAP-PP : Plan d'Aménagement des Pêches de Petits Pélagiques

PP : petits pélagiques

RIM : République Islamique de Mauritanie

SFP: Sustainable Fisheries Partnership (NGO)

SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson

SNDP : Société Nationale de Distribution de Poisson (Mauritanie)

TABLE DES MATIERES

AU SUJET DE CE RAPPORT	2
ABBREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF.....	7
CONTEXTE	9
SESSION 1 – INTRODUCTION	13
SESSION 2 - Petits pélagiques : stocks, chaînes de valeur et valeur nutritionnelle dans la sous-région	15
Vue d'ensemble de l'état des stocks dans la sous-région	15
Chaînes de valeur des sardinelles en Gambie, Mauritanie et Sénégal	16
Petits poissons pélagiques dans l'alimentation ouest-africaine : équilibre entre les besoins locaux et les exigences mondiales.....	17
Discussions.....	18
SESSION 3 – Etude de cas : la Mauritanie.....	20
Cadre réglementaire de la pêche en Mauritanie : cas des pélagiques et ses impacts	20
Dynamiques socio-économiques des chaînes de valeur des petits pélagiques en Mauritanie	21
Vers une pêche durable : entre impératifs nutritionnels et intérêts industriels	22
Avancement et plan de travail du FIP mauritanien	22
Améliorer la collecte de données et la transparence	23
Discussions.....	24
SESSION 4 – Principaux défis : comment s'adapter ?	26
Quels sont les obstacles à l'augmentation de la valeur des prises et à une meilleure contribution des petits poissons pélagiques dans la consommation directe ?.....	26
L'optimisation de l'utilisation des petits pélagiques au Maroc	26
Lien entre production locale d'ingrédients aquacoles et aquaculture locale	28
Harmoniser et coordonner les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest pour relever les défis de la gestion durable des ressources halieutiques : Cadre et axes d'intervention de la CEDEAO.....	29
Synergies avec le FIP poulpe	30
Synergies avec le projet Global Marine Commodities 2 (GMC2)	31
Présentation du programme « Pathway to Sustainability » (« En route vers la durabilité ») .	32
Discussions.....	33
SESSION 5 – GROUPES DE DISCUSSION	35

1. Système d'Information des Pêches - Etude de cas pratique : collecte de données au niveau des usines– défis et opportunités	35
2. Comment renforcer l'alignement régional sur les cadres réglementaires pour les petits pélagiques ?	38
3. Comment le projet d'amélioration des pêches (FIP) en cours en Mauritanie, et le concept de FIP, peuvent-ils soutenir la coopération bilatérale et multilatérale ?	40
4. Comment promouvoir la consommation humaine directe de petits poissons pélagiques ?.....	41
Discussions.....	45
CONCLUSION	46
ANNEXES	47
Invités à participer à l'atelier.....	47
Participants aux groupes de discussion du 11 juillet.....	49

RESUME EXECUTIF

L'atelier intitulé « Transformer la chaîne de valeur des petits poissons pélagiques en Afrique de l'Ouest : maximiser la valeur des prises », qui s'est tenu à Nouakchott, en Mauritanie (10-11 juillet 2025), a réuni plus de 60 parties prenantes issues de gouvernements, d'organisations internationales, d'instituts de recherche, de la société civile et du secteur privé. L'événement a été co-organisé par la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins (GRT), l'IMROP et le FIP des petits pélagiques mauritaniens. Il s'est appuyé sur les conclusions de la réunion d'Accra organisé par la FAO en 2023 et a esquissé des bases d'actions concrètes et collaboratives.

Objectif

L'atelier visait à approfondir la compréhension de la dynamique socio-économique de la pêche aux petits pélagiques en Afrique de l'Ouest et à favoriser la coopération sous-régionale pour une gestion durable, une meilleure gouvernance et une sécurité alimentaire renforcée. Il a souligné la nécessité de maximiser la valeur des captures de petits pélagiques, en particulier par la consommation humaine directe, et d'aligner les politiques nationales et régionales pour une meilleure gestion des ressources.

Principaux thèmes

1. Gouvernance sous-régionale des pêches

- L'atelier a souligné le besoin urgent de cadres réglementaires harmonisés dans les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie, pour gérer les stocks communs de petits pélagiques.
- Les organismes régionaux existants tels que le CSRP, la COPACE, la CEDEAO et la COMHAFAT ont été identifiés comme des plateformes essentielles pour la coordination, bien que leurs mandats et leur efficacité doivent être renforcés.
- Les recommandations comprenaient la revitalisation du Comité consultatif sous-régional sur les petits pélagiques, la création de groupes de travail scientifiques et politiques conjoints et la promotion de consultations bilatérales et multilatérales.

2. Projets d'amélioration des pêcheries (FIP) : des catalyseurs de la coopération

- Le FIP mauritanien a été présenté comme un modèle de collaboration régionale, avec un potentiel d'élargissement aux pays voisins.
- Les FIP ont été reconnus pour leur capacité à aligner les incitations du marché sur les objectifs de durabilité, à faciliter la collecte de données et à soutenir la gouvernance multipartite.

- Les participants ont appelé à la création de forums régionaux pour partager les expériences du FIP et coordonner les efforts au-delà des frontières.

3. Systèmes de données

- Le manque de données harmonisées et accessibles sur les pêches a été identifié comme un obstacle majeur à une gestion efficace.
- L'initiative FITI et les systèmes de données soutenus par le FIP ont été salués pour leur promotion de la transparence.
- Il a été recommandé de créer un observatoire sous-régional des petits pélagiques, intégrant les données des opérateurs économiques et des institutions scientifiques.

4. Augmentation de la consommation humaine directe

- Malgré l'importance nutritionnelle des petits pélagiques, leur disponibilité et leur accessibilité pour les populations locales restent limités en raison de la concurrence avec les industries des farines et huiles de poisson et des lacunes en matière d'infrastructures.
- L'atelier a proposé des stratégies nationales et régionales pour promouvoir la consommation de petits pélagiques, y compris des campagnes de sensibilisation, des infrastructures de transformation et la diversification culinaire.
- Les participants ont souligné la nécessité de récupérer les coproduits, de soutenir la transformation artisanale dirigée par les femmes et de cibler les groupes vulnérables.

5. Optimisation de l'infrastructure et de la chaîne de valeur

- Des études de cas ont démontré les avantages économiques et environnementaux d'un traitement économe en ressources, de pratiques d'économie circulaire et de l'intégration de la chaîne de valeur.
- Les recommandations comprenaient des investissements dans les chaînes du froid, les infrastructures de débarquement et des stratégies de marketing adaptées aux contextes locaux.

Conclusion

L'atelier s'est conclu par un appel fort à transformer la trajectoire des chaînes de valeur des petits pélagiques grâce à une coopération régionale soutenue, à l'harmonisation des politiques et à une gouvernance inclusive. Les participants ont souligné l'importance de :

- Explorer les mécanismes de coordination sous-régionaux.
- Tirer parti des organisations régionales pour assurer la conservation et la mise en valeur des stocks partagés.
- Intégrer la gestion des petits pélagiques dans une approche plus large d'économie bleue et de sécurité alimentaire.

CONTEXTE

Avec une population mondiale de plus de 8 milliards d'habitants, il est urgent de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans les régions et les communautés vulnérables aux défis environnementaux et sociopolitiques. Les aliments aquatiques et les produits marins, avec leur valeur nutritionnelle élevée et leur empreinte carbone comparativement plus faible, peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Depuis 2000, l'aquaculture a connu une croissance moyenne de 5,2 pour cent par an, tandis que la production des pêches de capture est restée relativement stable. Une aquaculture durable est reconnue comme une solution clé à l'insécurité alimentaire. La production d'animaux aquatiques devrait augmenter de 10 pour cent d'ici 2032, sous l'effet de l'expansion de l'aquaculture et de la reconstitution des stocks de pêche. Avec l'expansion de l'aquaculture, 70 millions de tonnes métriques d'aliments aquacoles pourraient être nécessaires d'ici 2030.

Dans le même temps, le secteur nutraceutique, s'appuyant sur les oméga-3 - connus pour leurs bienfaits pour la santé³ - continue de se développer avec une croissance de 3,2 pour cent en 2022, 1,4 pour cent en 2023. La croissance devrait se poursuivre à un taux de croissance annuel moyen de 4,7 pour cent jusqu'en 2026, les régions à la croissance la plus rapide se trouvant en Asie (à l'exception de l'APAC) et dans les marchés en développement du Moyen-Orient⁴.

Alors que le secteur de l'aquaculture à l'échelle mondiale a utilisé 91 pour cent de la farine de poisson et 63 pour cent de l'huile de poisson en 2023⁵, le secteur nutraceutique a utilisé une part croissante de l'huile de poisson, 16 pour cent en 2023.

La quantité de poissons utilisés pour la production de farine et d'huile de poisson (FHP) a culminé en 1994 à plus de 30 millions de tonnes, puis a diminué pour atteindre 17 millions de tonnes en 2022. Cela correspond à environ 20 pour cent des captures réalisées dans les eaux marines. 89 pour cent de la production d'animaux aquatiques (capture et aquaculture) est actuellement consacrée à la consommation humaine directe⁶. L'approvisionnement en

³ <https://doi.org/10.1080/23308249.2024.2388563>

⁴ Source : GOED

⁵ Source : IFFO

⁶ Source : FAO

FHP reste stable et la croissance de l'aquaculture n'a pas entraîné d'augmentation de la pêche à des fins de production FHP car ces matières premières sont de plus en plus utilisées comme des ingrédients stratégiques.

Cependant, la croissance des industries de l'aquaculture et de la nutraceutique maintient un intérêt stratégique pour l'industrie de la FHP dans le monde, y compris en Afrique de l'Ouest, où la majorité des stocks de petits pélagiques (PP) sont surexploités. Alors que les exportations de FHP ont atteint un pic en 2023, la Mauritanie représentant les volumes les plus importants – 70 000 tonnes de farines de poisson principalement destinées à l'Asie et 17 000 tonnes d'huile de poisson principalement destinées à l'Europe – une série de mesures introduites par le gouvernement mauritanien dans le cadre du plan de gestion des PP de 2022 (PAP-PP) ont entraîné une baisse des exportations de FHP en 2024.⁷

Afin de mieux comprendre les défis posés par l'expansion de l'industrie de la FHP dans les endroits où les PP sont la pierre angulaire de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des communautés côtières, le Groupe de travail sur la pêche artisanale du Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE⁸) a demandé une étude sur les *Impacts socio-économiques et biologiques de l'industrie des aliments pour poissons pour l'Afrique subsaharienne*⁹ publiée en 2022.

Quant à la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins (GRT)¹⁰, elle a commandé une étude d'impact sur les droits humains à Partner Africa, en 2022, examinant les impacts de l'industrie des ingrédients marins en Mauritanie et au Sénégal, publiée en 2023¹¹.

⁷ Source : ANSADE (Mauritanie)

⁸ Le COPACE (Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est) sur les petits pélagiques comprend, dans son sous-groupe Nord, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie. C'est une organisation régionale de pêche (ORP) instituée dans le cadre de la FAO avec pour mission principale de faire des évaluations scientifiques de la situation des stocks de pêche dans la zone de sa compétence.

⁹ [Impacts socio-économiques et biologiques de l'industrie des aliments à base de poisson pour l'Afrique subsaharienne](#)

¹⁰ La [Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins \(GRT\)](#) est une plateforme pré-concurrentielle réunissant des organisations de la chaîne de valeur des ingrédients marins. Elle a été créée en 2021 par Sustainable Fisheries Partnership (SFP) et IFFO – The Marine Ingredients Organisation. Les membres d'IFFO représentent 50% de la production mondiale de farines et huiles de poisson et l'organisation ne compte pas, à la date de l'atelier, de membre producteur basé en Mauritanie, Sénégal ou Gambie. Les membres de la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins sont : Federation of European Aquaculture Producers (FEAP), Aquaculture Stewardship Council (ASC), Marine Stewardship Council (MSC), Nissui, Mars, BioMar, Cargill, Skretting, OLVEA, Nestlé, MarinTrust, SFP et IFFO.

¹¹ <https://marineingredientsroundtable.org/west-africa-hria>

Sur la base de ces résultats, un atelier de la FAO, co-organisé avec la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins et le Iceland Ocean Cluster¹², s'est tenu à Accra, au Ghana, en décembre 2023. Il a abouti à la publication d'un rapport de la FAO intitulé *Optimiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les avantages des moyens de subsistance de la production de petites espèces pélagiques en Afrique subsaharienne*¹³. Le rapport comprend un examen des bonnes pratiques et apprentissages pour un meilleur alignement de l'industrie des produits à base de poisson avec les considérations de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de moyens de subsistance sûrs et d'utilisation durable des ressources.

Objectif de l'atelier

L'objectif de l'atelier des 10 et 11 juillet 2025 à Nouakchott était d'approfondir la compréhension de la dynamique socio-économique entourant les espèces de PP dans la sous-région ouest-africaine. Il a adopté une approche pratique pour favoriser la compréhension mutuelle et renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur des PP, y compris au niveau sous-régional.

Les résultats attendus comprennent l'identification de :

- synergies entre les plans d'actions et les projets existants et à venir,
- pistes pour mieux exploiter ces synergies, dans le but de conserver davantage la valeur des captures et de maximiser leur utilisation pour la consommation humaine directe.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants :

1. Quelles sont les connaissances actuelles, les tendances et les lacunes concernant la dynamique socio-économique des PP en Afrique de l'Ouest ? Comment les chaînes de valeur peuvent-elles être améliorées afin de mieux contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Quels sont les obstacles à l'augmentation de la consommation humaine de PP dans la région ?
2. Quel est l'état des ressources halieutiques des PP dans la région, quels sont les cadres de gouvernance ?

¹² L'Iceland Ocean Cluster est une plateforme basée à Reykjavik, Islande, qui connecte les entrepreneurs, les entreprises et les chercheurs pour stimuler l'innovation dans l'économie bleue.

<https://sjavarklasinn.is/en/>

¹³ <https://doi.org/10.4060/cd2489en>

3. Comment le projet d'amélioration des pêches (FIP) en cours en Mauritanie peut-il contribuer à la coopération bilatérale ?
4. Quels sont les projets actuels et futurs portant sur les processus politiques et de gestion pour soutenir l'utilisation optimale des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest ? Quelles sont les synergies possibles et en quoi la collaboration peut-elle être un moteur de succès ?
5. Quels sont les obstacles à l'augmentation de la valeur des prises et à une meilleure contribution des PP dans la consommation humaine directe ?

L'atelier a réuni 60 participants, représentant des communautés locales de la sous-région, majoritairement de Mauritanie (la liste des participants est en annexe), des gouvernements, des organisations internationales, des acteurs du secteur privé, des institutions de recherche et des organisations professionnelles et d'intérêt concernées.

SESSION 1 – INTRODUCTION

L'atelier a été ouvert par le Ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires de la République Islamique de Mauritanie (RIM), **M. El Vadil Ould Sidaty Ould Ahmed Louly**, qui a noté que « la valorisation et la transformation des poissons pélagiques sont un axe majeur de notre stratégie sectorielle ». Il a également insisté sur le fait que l'enjeu aujourd'hui est de « passer d'un modèle de vente de matière première à un modèle de valorisation et de transformation de haute qualité basé sur l'innovation, la formation et le partenariat, faisant de nos produits marins une véritable source de valeur ajoutée ».

Pour **M. Árni M. Mathiesen**, Président Indépendant de la Table Ronde Mondiale sur les Ingrédients Marins (GRT), l'organisation de l'atelier intervient dans un contexte de défis mondiaux urgents, notamment la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire pour une population mondiale dépassant les 8 milliards d'habitants : « Les aliments aquatiques, avec leur haute valeur nutritionnelle et leur faible empreinte environnementale, jouent un rôle vital pour relever ce défi. La sous-région ouest-africaine est confrontée au déclin de certains stocks de poissons en raison de la surpêche ou du changement climatique, à la concurrence économique et à l'évolution des goûts des consommateurs. Sans un renforcement de la coopération institutionnelle régionale, nous serons confrontés à d'énormes difficultés. »

Le contexte de l'atelier a ensuite été posé par **Mmes Véronique Jamin** de la GRT et **Lena Westlund**, de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies (FAO), qui ont rappelé les conclusions de l'Atelier organisé par la FAO (en partenariat avec GRT et l'Iceland Ocean Cluster) au Ghana en décembre 2023 :

- Le droit à l'alimentation et à la nutrition doit être respecté.
- Le niveau de dépendance à la consommation alimentaire aquatique varie selon les pays de la sous-région.
- La surexploitation d'une espèce a un impact sur l'ensemble de l'écosystème.
- Les États jouent un rôle essentiel.
- Les organisations et cadres régionaux existants pourraient être mieux utilisés.
- La recherche est essentielle.
- Les approches participatives doivent être encouragées.
- Les producteurs et importateurs d'ingrédients marins doivent respecter la législation en vigueur.

- Les bonnes pratiques de pêche des différents pays doivent être partagées.

Les recommandations issues des groupes de travail de l'atelier à Accra en 2023 se structuraient en 5 thèmes : données et recherche ; socio-économie ; gouvernance et politiques publiques ; gestion des pêches ; infrastructures.

Sur la base de la structuration des enjeux établie à Accra, l'atelier de Nouakchott s'est étendu sur deux journées et a priorisé un certain nombre de thèmes :

- La première journée a été dédiée à des présentations en séance plénière :
 - Petits pélagiques : stocks, chaînes de valeur et valeur nutritionnelle dans la sous-région
 - Etude de cas : la Mauritanie
 - Principaux défis: comment s'adapter?
- La seconde journée a été consacrée à des discussions en petits groupes sur les thématiques suivantes :
 - Système d'Information des Pêches - Etude de cas pratique : focus sur la collecte de données au niveau des usines– défis et opportunités
 - Comment renforcer l'alignement régional sur les cadres réglementaires pour les PP ?
 - Comment le FIP en cours en Mauritanie, et le concept de FIP, peuvent-ils développer la coopération bilatérale et multilatérale ?
 - Comment promouvoir la consommation humaine directe de PP ?

SESSION 2 - Petits pélagiques : stocks, chaînes de valeur et valeur nutritionnelle dans la sous-région

Vue d'ensemble de l'état des stocks dans la sous-région

La session s'est ouverte sur une vue d'ensemble de l'état des stocks dans la sous-région, par **M. Cheikh Baye Braham**, chercheur à l'IMROP et Président du COPACE Nord.

Le système des courants des Canaries fait partie des écosystèmes marins les plus productifs au monde, grâce aux remontées d'eau riches en nutriments. Bien qu'il ne couvre qu'un pour cent de l'océan, il représente 30 à 35 pour cent des captures mondiales. Dans la zone nord-ouest africaine, les PP constituent plus de 80 pour cent des captures annuelles, jouant un rôle crucial dans la sécurité alimentaire régionale. Leur biomasse, très variable, est évaluée par des campagnes acoustiques (Nansen, campagnes russes et navires nationaux mauritaniens et marocains).

Depuis 2016, la Mauritanie a vu se développer une pêche côtière et une industrie de transformation, répondant à une forte demande nationale et internationale. Les PP se répartissent en groupes tempérés et tropicaux, et sont des bioindicateurs sensibles au changement climatique. Leur biomasse sous-régionale est estimée à 7,5–8 millions de tonnes.

Entre 2020 et 2024, les captures moyennes ont atteint 2,3 millions de tonnes, avec une baisse récente de la sardine, désormais en situation préoccupante. En 2024, les sardines représentaient 34 pour cent des captures, suivies des chinchards (20 pour cent), maquereaux (22 pour cent), sardinelles (17 pour cent), anchois (3 pour cent) et ethmalose (3 pour cent). Certaines espèces, comme la sardinelle ronde (dont la biomasse s'améliore selon l'état des stocks du COPACE en 2025) et le chinchard noir (dont la biomasse est exceptionnelle selon l'état des stocks du COPACE en 2025), montrent des tendances positives.

Selon le COPACE, cinq stocks sont surexploités et quatre pleinement exploités. Le changement climatique accentue ces pressions, comme l'a montré la campagne Nansen de 2023 avec des températures anormalement élevées et l'absence de sardine au sud du Cap Blanc.

Face à ces défis, une gestion scientifique et régionale des stocks migrateurs est indispensable. La mise en œuvre de plans de gestion, l'investissement dans le suivi des données et la

promotion de l'approche écosystémique de la pêche apparaissent comme des priorités. Enfin, le développement durable des industries de FHP doit être concilié avec la sécurité alimentaire ouest-africaine.

Chaînes de valeur des sardinelles en Gambie, Mauritanie et Sénégal

La présentation de **M. Mika Diop**, de la Sous-Commission Régionale des Pêches (CSRP), a porté sur les chaînes de valeur des sardinelles en Gambie, Mauritanie et Sénégal. M. Diop a noté que les sardinelles jouent un rôle vital dans la sécurité alimentaire et l'économie des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Les principaux acteurs sont les pêcheurs (artisans et industriels), les transformateurs (souvent des femmes), les mareyeurs, les commerçants, les usines de FHP, les exportateurs et les marchés locaux. En Gambie, la pêche est principalement artisanale. Le développement des usines de FHP soulève des enjeux liés à la sécurité alimentaire. Le pays est fortement dépendant des infrastructures sénégalaises pour la commercialisation. En Mauritanie, la chaîne est marquée par une forte industrialisation avec des investissements étrangers. La Société mauritanienne de commercialisation du poisson¹⁴ (SMCP) gère les exportations. Le pays fait face à un dilemme entre exportation et accès local. Le Sénégal valorise une pêche artisanale dynamique, avec des centres de transformation reconnus (Joal, Kayar). Le marché local est très actif. Les exportations vers la sous-région sont également importantes.

La Mauritanie est tournée vers l'exportation industrielle, le Sénégal valorise la transformation artisanale, tandis que la Gambie présente une chaîne plus courte et dépendante. Tous partagent un enjeu de durabilité.

Les défis communs sont la surexploitation des stocks, les conflits entre pêche artisanale et industrielle, la concurrence entre consommation humaine et FHP, et le manque de régulation régionale efficace. Les opportunités reposent sur le renforcement de la gouvernance régionale (CSRP), l'amélioration des pratiques de transformation artisanale, l'accès à des marchés durables, et le développement des chaînes de valeur locales.

¹⁴ La Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) est une société d'économie mixte détenue à 70 % par l'État mauritanien et à 30 % par des opérateurs privés nationaux du secteur de la pêche et des banques primaires nationales. Créée en 1984, la SMCP détient le monopole de l'exportation des produits de la pêche congelés pêchés dans les eaux sous juridiction mauritanienne et soumis à l'obligation de débarquement. <https://smcp.mr/>

Il est recommandé d'harmoniser les politiques de gestion, de soutenir les femmes transformatrices, de réglementer les usines de farine, et d'encourager la valorisation des produits pour la consommation locale.

M. Diop a conclu que les sardinelles sont une richesse partagée. La coopération régionale est essentielle pour une gestion durable, équitable et résiliente des chaînes de valeur dans les trois pays.

Petits poissons pélagiques dans l'alimentation ouest-africaine : équilibre entre les besoins locaux et les exigences mondiales

La session s'est poursuivie par une présentation de **Mme Molly Ahern**, de la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Elle a commencé par présenter des statistiques sur la sécurité alimentaire et la malnutrition dans la région, montrant que le pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire sévère varie de 4 pour cent (Sénégal) à 37,3 pour cent (Libéria), et que le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance varie de 12,7 pour cent (Ghana) à 27,9 pour cent (Guinée). Mme Ahern a présenté le rôle essentiel du poisson pour la nutrition et la santé, contribuant à une bonne nutrition et à une bonne santé tout au long du cycle de vie (pendant la grossesse, la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte). Elle a présenté des statistiques sur le pourcentage de la population qui ne consomme pas une quantité adéquate de divers nutriments auxquels le poisson, et en particulier les petits poissons entiers, peuvent contribuer, tels que la vitamine B12, la vitamine D, le calcium, le zinc, l'iode et les acides gras oméga-3 EPA et DHA. L'importance des PP dans l'alimentation de divers pays d'Afrique de l'Ouest a également été soulignée, ainsi que leur accessibilité financière dans de nombreux pays, par rapport aux poissons plus gros et aux autres aliments d'origine animale. Il a été noté que, bien que l'importance des petits poissons dans l'alimentation de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest soit reconnue, il existe un manque de données sur la quantité et les types de poissons consommés, issues d'enquêtes alimentaires détaillées dans la région. Mme Ahern a également indiqué que le commerce contribue à la fois à l'exode de cette source alimentaire essentielle d'Afrique de l'Ouest, et à une plus grande distribution de petits poissons dans d'autres pays voisins grâce au commerce régional.

Discussions

Les discussions ont principalement porté sur la gestion durable des PP, en soulignant la nécessité d'une coordination sous-régionale, d'une harmonisation des pratiques (notamment sur les tailles de captures), et d'une meilleure valorisation économique de ces ressources. Elles ont également mis en lumière les défis liés au suivi scientifique, à l'infrastructure, à la volatilité des prix, et à l'impact du changement climatique sur ces espèces.

M. Mahfoud Ould Taleb, de l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer de Mauritanie (ISSM)¹⁵, a souligné la nécessité d'une bonne gestion des PP au niveau sous-régional, par l'ensemble des acteurs : « Pour le pêcheur, le poisson n'a pas de valeur en mer ; une fois débarqué, c'est le marché qui détermine sa valeur. Comment arriver au meilleur usage pour des pays qui n'ont pas de flottille ? Pour des pays qui n'ont pas d'infrastructure ? Les PP sont très mal suivis car un tel suivi requiert beaucoup de moyens. Les prix sont volatils et il y a besoin de beaucoup d'amortisseurs ».

Pour **M. Ahmed Khouba**, de la Fédération Nationale de Pêche (FNP), « il y a des stocks qui ne devraient pas être considérés comme surexploités à l'échelle de la Mauritanie car le taux des prises reste faible et l'effort de pêche est en diminution ». **M. Abeid**, de la FNP – section pêche artisanale, a précisé les problèmes liés au zonage. « Trois pour cent des captures sont versées à la SNDP à des prix dérisoires¹⁶ ».

M. Lamine Camara, du MPIMP de Mauritanie, a par la suite souligné l'existence d'un débat sur la taille des premières captures et leur éventuelle harmonisation. **M. Mohamed El Hafedh Ejiwen**, de l'IMROP, a complété ces propos en exprimant le souhait que le plan d'aménagement des PP adopté par la Mauritanie soit harmonisé au niveau de la sous-région, en notant toutefois les limites du vocable « petits pélagiques », qui recouvre des espèces n'ayant pas toutes la même valeur marchande (cas des clupéidés).

Pour **M. Mika Diop**, de la CSR, harmonisation et homogénéisation sont distinctes l'une de l'autre : il doit s'agir de complémentarité. **Mme Azza Jiddou**, du MPIMP de Mauritanie, a

¹⁵ L'ISSM, Institut Supérieur des Sciences de la Mer, est une entité de l'Académie Navale de Mauritanie, créée en octobre 2014 et localisée à Nouadhibou. Le décret de création de l'Académie Navale en date du 24 octobre 2014 dans son article 16 Titre IV stipule que « l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer est chargé de la formation des cadres et agents des administrations publiques et privées du secteur maritime et de la recherche appliquée ».

¹⁶ La SNDP, Société nationale de distribution du poisson, est une société nationale mauritanienne créée par décret n°2013-181 en date de 13 novembre 2013, La SNDP est en charge de la distribution du poisson, produit subventionné à 82% par l'Etat mauritanien, sur l'ensemble du territoire national (<https://sndp.mr/>)

confirmé qu'il conviendrait de séparer clupéidés et carangidés, d'harmoniser les tailles des premières captures au niveau de la sous-région. Elle a insisté sur l'importance des campagnes de consommation du poisson, sur l'impact du changement climatique sur les PP et la nécessité de suivre le microbiome de près : la connaissance des indicateurs biologiques sur la reproduction et les paramètres de croissance est essentielle pour comprendre la dynamique des populations des PP. Les avis scientifiques pour une gestion durable des ressources halieutiques (tels que les arrêt biologiques) reposent essentiellement sur ces indicateurs biologiques.

SESSION 3 – Etude de cas : la Mauritanie

Cadre réglementaire de la pêche en Mauritanie : cas des pélagiques et ses impacts

M. Lamine Camara, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes au MPIMP de Mauritanie a présenté le cadre réglementaire dont s'est dotée la Mauritanie, visant à concilier exploitation économique et durabilité des ressources halieutiques. Après une longue période de libre accès, plusieurs réformes successives (1979, 1987, 1998, 2000, 2015) ont conduit à la mise en place d'un système moderne de gestion par quotas et plans d'aménagement des pêcheries (PAP), en cohérence avec les engagements internationaux (CNUDM, FAO, Stratégie panafricaine, etc.).

Le dispositif actuel repose sur :

- la fixation de TAC (Total Admissible des Captures),
- l'attribution de droits d'usage conditionnés (espèces, zones, quotas, durée),
- un régime différencié entre pêche nationale et pêche étrangère,
- l'obligation de licence et de redevance en fonction de l'espèce et de la valeur.

Les PP, ressources stratégiques pour l'alimentation et l'industrie de la FHP, font l'objet d'un Plan d'Aménagement spécifique (PAP-PP, 2022), introduisant de nouvelles règles : mesures de gestion spatio-temporelle (Aires Marines Protégées, zonage et fermetures temporaires de zones), mesures de conservation (engins réglementés tels que taille de mailles, dispositifs protecteurs, seuil minimal de capture, limitation des prises accessoires), mesures de régulation (limitation des captures par marée (200 tonnes pour les senneurs côtiers), réduction du nombre de marées par navire), nouveaux dispositifs (re-catégorisation des segments artisanal, côtier, hauturier selon leurs caractéristiques techniques, révisions du zonage en 2019 et 2022).

Il a résulté de ces plans d'action une organisation accrue de la pêcherie et une meilleure équité entre segments (artisanal, côtier, hauturier), une baisse de la production de FHP, une réduction d'emplois directs pour les marins, l'apparition de nouveaux métiers (retour de la senne tournante, pêche à la turlute), sources de conflits d'usage.

L'avenir repose sur le renforcement des flottilles nationales, une gestion adaptative du zonage, et la promotion des chaînes de valeur locales. Il s'agira aussi de compartimenter les pirogues pour garantir la fraîcheur des captures et valoriser davantage les PP dans le marché national et régional.

Dynamiques socio-économiques des chaînes de valeur des petits pélagiques en Mauritanie

M. Assane Fall de l'IMROP a confirmé que les PP jouent un rôle central dans le secteur de la pêche en Mauritanie, représentant 85 pour cent des captures avec un potentiel estimé à 1,2 million de tonnes. Ils sont essentiels tant pour l'économie que pour la sécurité alimentaire et l'emploi local. En 2024, la production totale a atteint 763 272 tonnes, issues principalement de la pêche côtière et artisanale. La chaîne de valeur montre une forte orientation vers l'industrie : près de 95 pour cent de la production est destinée à la transformation industrielle, notamment pour la FHP exportées vers l'Asie. Cette filière, bien que rentable (59 pour cent de la valeur ajoutée), reste peu créatrice d'emplois locaux. À l'inverse, la congélation (26 pour cent de la valeur) est plus inclusive, tandis que la transformation artisanale reste marginale malgré son potentiel. Sur le plan commercial, 152 690 tonnes sont exportées, principalement vers l'Afrique de l'Ouest (77 pour cent), tandis que 17 pour cent sont consommées localement. La consommation nationale reste modeste, avec environ 16 kg par habitant. La filière génère environ 20 000 emplois directs et plus de 80 000 emplois indirects, notamment dans la transformation, le mareyage, le transport ou les services portuaires. Les femmes y occupent un rôle central, notamment dans les activités artisanales, souvent issues de savoir-faire transmis par les communautés migrantes. Les dynamiques sociales sont marquées par un fort ancrage culturel de la pêche, transmise de génération en génération, et par une diversité ethnique et religieuse favorisant l'entraide communautaire. La filière bénéficie aussi d'innovations techniques et de formations visant à renforcer les compétences locales. Malgré ce potentiel, des défis persistent : dépendance à l'industrie, faible valorisation locale, marginalisation des circuits artisanaux. Il devient donc impératif de rééquilibrer la filière, de soutenir la consommation nationale et de renforcer la gouvernance participative, tout en poursuivant la recherche sur les dynamiques socio-économiques et environnementales liées aux PP.

Vers une pêche durable : entre impératifs nutritionnels et intérêts industriels

Pour **M. Mohamed Ahmed Jeyid**, de l'IMROP, les PP dans la zone Nord-Ouest Africaine sont essentiels à la sécurité alimentaire et à l'économie nationale : ils constituent des ressources partagées à forte valeur écologique car ils jouent un rôle stratégique dans la chaîne trophique marine, nutritionnelle et socio-économique. En Mauritanie, ils sont soumis à des pressions croissantes liées au changement climatique, à la variabilité environnementale et à l'expansion de la demande industrielle, notamment pour la FHP. Depuis 2005, le nombre d'usines à Nouadhibou est passé de 5 à un maximum de 32, puis s'est stabilisé à moins de 20 usines en activité au cours des trois dernières années, ravitaillés par la pêche artisanale et côtière. Historiquement, la production de FHP a connu des phases d'essor et de déclin, avec une tendance récente à diversifier vers la congélation et la conserve. La composition spécifique des captures a évolué, avec une dominance de sardinelles notamment la ronde au début et de sardines ces dernières années avec la plate, mais aussi une part importante de « déchets » (~50 pour cent) est apparue, nécessitant un suivi minutieux par espèce. Cette industrie soulève des enjeux majeurs : concurrence entre usages (consommation humaine vs alimentation animale), risque de surexploitation d'espèces-clés, et impact sur les communautés côtières. Les interrogations portent sur la capacité à concilier rentabilité économique et durabilité écologique, à définir des quotas et restrictions adaptés, et à garantir que les bénéfices socio-économiques profitent aux populations locales. La gestion durable requiert un appui renforcé de la recherche scientifique, un suivi rigoureux des stocks et une gouvernance intégrée orientée vers la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes.

Avancement et plan de travail du FIP mauritanien

Mme Jo Gascoigne, coordinatrice internationale du FIP PP de Mauritanie, a brièvement expliqué ce qu'est un FIP, ainsi que l'historique et l'objectif du FIP mauritanien pour les PP (obtenir l'acceptation MarinTrust de la pêche). Elle a résumé les plans de travail environnementaux et sociaux du FIP, précisant qu'ils sont disponibles en ligne¹⁷, et a brièvement informé les participants présents des principales activités menées jusqu'à présent en 2025, ainsi que des dépenses financières du FIP. Elle a souligné que les principaux stocks de PP sont répartis dans toute la sous-région et que le FIP envisage de

¹⁷ <https://www.fip-petitspelagiques-mauritanie.org/>

s'étendre aux pays voisins du sud de la Mauritanie (des FIP existent déjà au Maroc). L'industrie, le gouvernement, l'écosystème et le secteur économique au sens large peuvent tous bénéficier du succès des FIP et de la reconnaissance par les standards de certification. L'industrie peut bénéficier d'un accès au marché, de certifications et d'une communication positive ; les autorités peuvent bénéficier d'une valeur ajoutée supplémentaire pour leurs recherches et leur gestion halieutiques ; les pêcheurs peuvent bénéficier d'une ressource plus durable ainsi que d'avantages sociaux ; tandis que la population peut bénéficier d'une sécurité alimentaire et de retombées économiques améliorées. En conclusion, Jo a offert le soutien du FIP aux acteurs des pays voisins et les a invités à prendre contact avec elle.

Améliorer la collecte de données et la transparence

Pour **M. Mansor Ndour**, de la Fisheries Transparency Initiative (FiTI), le manque de transparence favorise de nombreux problèmes dans le secteur de la pêche, ainsi que le souligne la FAO dans ses rapports : pêche INN, surcapacité, surpêche, subventions néfastes, corruption et mauvaises décisions de gestion. L'accès du public à l'information est donc indispensable pour assurer une gestion durable, un contrôle efficace et un dialogue inclusif.

Malgré son importance, le concept de transparence n'est pas assez connu de la plupart des parties prenantes. Il est noté au niveau international l'existence de plusieurs initiatives de transparence ciblant l'un des objectifs suivants : (i) la mise à disposition publique de données crédibles pour appuyer la gouvernance des pêches (ii) l'usage de technologies pour suivre la conformité des activités de pêche des navires en temps réel et (iii) la traçabilité des produits de la mer « de la mer à l'assiette ». Les pays peuvent opter pour une approche polyvalente de la transparence en poursuivant plusieurs objectifs.

La FiTI est une norme internationale qui promeut la transparence et la participation multipartite dans la gouvernance des pêches. Ses 12 exigences visent à améliorer l'accessibilité, la crédibilité et l'usabilité des informations, afin de renforcer la redevabilité, la coopération, la confiance et la qualité des décisions publiques en matière de pêche. La FiTI offre aux pays un appui technique et financier, évalue leurs progrès et contribue aux efforts de lutte contre la pêche INN et la corruption. Son adhésion, volontaire et gratuite, apporte des bénéfices en matière de gouvernance, d'investissement et de durabilité.

Première à rejoindre la FiTI en 2016, la Mauritanie publie depuis des rapports réguliers qui rendent accessibles des informations sur son secteur halieutique. En mai 2025, elle est devenue le deuxième pays au monde à obtenir le statut "Compliant" de la FiTI.

Discussions

Lors des discussions qui s'en sont suivies, **M. Hamadi Baba Hamadi** de la FNP a souligné les impacts du plan d'aménagement des petits pélagiques (PAP-PP) : « La filière des PP traverse une crise profonde. Les mesures prises ont été très contraignantes. Le PAP-PP a provoqué le départ de beaucoup de senneurs. Effectivement en 2021 il y avait 45 senneurs turcs, en 2025 il n'en reste que 8 à 10. La raison en est le zonage imposé en 2022. L'obligation d'investir dans la congélation à terre, pour la consommation humaine, a abouti à une augmentation considérable des capacités de congélation et de stockage. »

L'analyse des données du MPIMP fait apparaître que les mesures du PAP-PP ont impacté les usines de FHP dont plusieurs ont arrêté leurs activités à compter de 2023 en raison du faible volume des quantités d'approvisionnement apportées par les senneurs côtiers. La nouvelle catégorisation promue par le PAP-PP a renvoyé les grands senneurs dans de nouvelles zones de pêche et favorisé l'orientation vers le métier de la senne tournante afin de mieux contribuer à la disponibilité du poisson pélagique frais sur le marché local.

M. Mahfoud Ould Taleb, de l'ISSM, a ensuite évoqué une étude faite dans le cadre du projet de fin d'études pour l'obtention d'une licence professionnelle option Sciences Halieutiques et Industries de Pêches (SHIP) pour comparer usines de farines de poisson et conserveries à travers le cas de la *Sardina pilchardus*. L'industrie de conserve valorise plus efficacement la sardine malgré la saisonnalité de la pêche de cette espèce et un taux de rejet important (30 pour cent) dû à la rupture de chaîne de froid avant l'arrivée du produit à l'usine. Ces rebuts sont directement orientés vers les usines de FHP, ce qui montre une complémentarité entre ces deux industries. L'industrie de conserve génère également plus d'emplois.

Pour **M. Mododou Kaly** de Greenpeace Africa, « l'arrivée des usines de FHP était au départ un impératif au vu de l'abondance de la ressource. Aujourd'hui, on a du mal à faire un état des lieux de la ressource. Les usines de FHP laissent pourrir le poisson frais pour le transformer en farine. » **M. Ely Beibou** de l'IMROP a complété ces propos en soulignant le caractère essentiel des systèmes d'information des pêches, que le FiTI est destiné à renforcer.

M. Najib Charouki, de l'Institut National de la Recherche Halieutique du Maroc (INRH) a ensuite insisté sur la nécessité de raisonner dans un contexte de rareté : « Il faut une gestion adaptative et réfléchir à l'utilisation des ressources disponibles ; la farine n'est pas

forcément à bannir ». Pour **M. Lamine Camara** du MPIMP de Mauritanie, « il y a des choses que l'on ne peut pas forcer, il y a des pratiques culturelles. Par exemple, l'éthmalose en Mauritanie n'est pas mangée alors qu'elle l'est au Ghana. On est obligé d'utiliser le poisson pour quelque chose ».

SESSION 4 – Principaux défis : comment s’adapter ?

Quels sont les obstacles à l’augmentation de la valeur des prises et à une meilleure contribution des petits poissons pélagiques dans la consommation directe ?

Pour **Mme Nedwa Nech**, de Mauritanie 2000, la transformation de la chaîne de valeur des PP en Afrique de l’Ouest vise à maximiser la valeur des prises et à renforcer leur contribution à la consommation humaine. Toutefois, plusieurs contraintes freinent cette ambition : outils de production inadaptés, stockage à bord et à terre insuffisant, manque de transport adapté, pénurie de pêcheurs spécialisés et infrastructures de commercialisation limitées. La transformation reste peu diversifiée, dominée par la farine de poisson au détriment de la conserve et des produits artisanaux, souvent réalisés par les femmes mais peu valorisés. L’absence de stratégies nationales et régionales de commercialisation et d’approvisionnement, ainsi que le manque de normes d’hygiène pour les produits artisanaux, accentuent ces difficultés. Les recommandations portent sur la structuration du maillon commercialisation, l’investissement dans la valorisation industrielle et artisanale, l’amélioration des circuits logistiques et la mise en place d’une stratégie nationale de consommation du poisson.

L’optimisation de l’utilisation des petits pélagiques au Maroc

M. Lahsen Ababouch, consultant international, a présenté les principales conclusions et recommandations d’études et projets importants sur la performance des chaînes de valeur des petits pélagiques (PP) au Maroc et sa cohérence avec la Stratégie sectorielle Halieutis, en vigueur depuis 2010.

La première série d’étude (2014-2019) a fait l’objet d’un rapport interne et d’une publication (Naji et al., 2015)¹⁸. Les données présentées ont montré que la filière des semi-conserves (anchois salés surtout) avait la meilleure performance économique et sociale en termes de chiffre d’affaires (CA), de valeur ajoutée (VA) et d’emplois créés par tonne de matière première. Elle était suivie par i) les sous- secteurs des conserves de PP, les PP frais et le

¹⁸ Naji et al., 2015. Gouvernance et revenus dans la filière de pêche artisanale marocaine: Analyse par la chaîne de valeur. NEW MEDIT N. 4/2015. <https://www.researchgate.net/publication/305448531>

maquereau congelé, ii) les sardines et sardinelles congelées et enfin iii) la farine et huile de poisson (FHP). La VA était créée le long de la filière PP surtout au niveau de la pêche (40 pour cent), la transformation (38 pour cent), de la distribution (18 pour cent) et du mareyage (4 pour cent). La VA était créée surtout par la pêche pour la filière sardines ou maquereaux congelés (61 pour cent à 72 pour cent), par la transformation (68 pour cent pour la FHP et 63 pour cent pour les conserves) et par la distribution pour les PP frais destinés au marché domestique (49 pour cent). La VA globale était répartie à raison d'environ 43 pour cent pour le résultat net d'exploitation, 34 pour cent pour les salaires, 11 pour cent pour l'amortissement, 8 pour cent pour l'assurance et frais financiers et environ 4 pour cent pour les impôts et taxes.

Lahsen Ababouch a souligné qu'il était important, à la création d'une unité de valorisation à terre telle qu'une conserverie, de créer la chaîne de valeur qui va autour depuis la pêche jusqu'à la consommation, en incluant la commercialisation. « Au Maroc, beaucoup de conserveries fonctionnent en dessous de leur capacité (moins de 60 pour cent pour certaines) et la matière première commence à manquer ».

La deuxième série d'études (projet Switchmed 2020 – 2025) a porté sur l'amélioration de l'utilisation des ressources (eau, énergie et matières premières) et la circularité pour une meilleure valorisation des déchets et sous-produits de la filière des PP au Maroc. A travers l'exemple d'actions considérées par le complexe industriel Belhassan (CIBEL), dans ses unités de conserves, congélation et FHP. Globalement, l'étude a identifié 39 mesures qui ont un potentiel de fournir un bénéfice économique total de près de 7 millions d'euros par an. Ces mesures incluent des économies d'énergie, d'eau et de matières premières, ainsi que le développement de nouveaux produits finis à haute valeur ajoutée.

Parmi les mesures identifiées, 80 pour cent ont été acceptées par la direction de CIBEL, dont 20 pour cent sont en cours de mise en œuvre, 20 pour cent sont planifiées et 38 pour cent sont retenues pour étude. L'intégration de pratiques de production propre et économe en ressources (Resource Efficient and Cleaner Production, RECP) dès la conception est le scénario optimal pour réaliser les plus grands bénéfices économiques et environnementaux. Moyennant un investissement d'environ 13,5 millions euros dont la période envisagée d'amortissement est de 5 ans maximum, les avantages économiques escomptés pour le groupe CIBEL étaient estimées à presque 7 millions euro/an, résultant d'une importante économie d'énergie (38 pour cent), d'eau (24 pour cent) et de matières premières (25 pour cent). De plus, les investissements réalisés auraient permis une amélioration significative de l'impact sur l'environnement exprimé en termes de réduction d'émission de CO₂ (5 000

tonnes en moins par an) et de pollution (1 820 tonnes DCO : demande chimique en oxygène et 1 328 tonnes DBO : demande biologique en oxygène en moins par an)¹⁹.

Lien entre production locale d'ingrédients aquacoles et aquaculture locale

M. Hasni Tfeil, représentant de l'ADPPC (Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales²⁰), a expliqué que l'Accompagnement du Développement de la Pisciculture Continentale vise à positionner la Mauritanie en tant que leader de l'aquaculture continentale durable en Afrique de l'Ouest, en favorisant l'innovation locale et la souveraineté alimentaire. L'aquaculture, secteur clé pour la sécurité alimentaire et l'emploi, est actuellement entravée par sa forte dépendance aux intrants importés.

Les coûts de production sont majoritairement dominés par les ingrédients pour aliments aquacoles, qui peuvent atteindre 70 % du total. Face à cette problématique, l'ADPPC promeut la substitution de ces importations par la valorisation des ressources locales, telles que les coproduits agricoles, les sous-produits halieutiques, les insectes et le moringa. Cette stratégie permet de rationaliser les coûts, de valoriser les déchets et de générer des opportunités d'emploi.

Les initiatives concrètes du programme, incluant la production expérimentale et les tests alimentaires, ont déjà abouti à une réduction significative des coûts de production et à l'émergence de micro-filières locales. Des projets pilotes sont en cours, notamment dans le Gorgol, pour former les jeunes et les femmes à ces techniques.

Cependant, des obstacles techniques, financiers et organisationnels persistent. Sur le plan technique, on note le manque d'équipements de transformation (Machines de fabrication d'aliment de poisson), la difficulté à maîtriser la formulation et la conservation des aliments, l'absence de chaînes de froid, et le faible contrôle qualité des produits finis (teneur en protéines, digestibilité). Les défis financiers incluent le manque de données consolidées, la

¹⁹ Switchmed, 2021. Étude de cas : Efficacité des ressources dans l'industrie marocaine de transformation du poisson pour la mise en conserve, la farine de poisson et l'huile de poisson https://switchmed.eu/wp-content/uploads/2024/02/Buisness-case_Canning-and-fishmeal-Morocco_FR.pdf

²⁰ L'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales (ADPPC), établissement public créé en 2022 sous la tutelle du MPIMP de Mauritanie.

faible attractivité pour les investisseurs et l'accès limité au financement pour les petites structures. Enfin, le secteur souffre d'un manque de techniciens spécialisés.

En conclusion, l'ADPPC prévoit de renforcer les capacités locales, de structurer l'ensemble des filières et de mobiliser les partenaires afin d'assurer une aquaculture durable et inclusive.

Harmoniser et coordonner les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest pour relever les défis de la gestion durable des ressources halieutiques : Cadre et axes d'intervention de la CEDEAO

M. Djiga Thiao, Chargé de Programme Développement des pêches maritimes et continentales à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a passé en revue le contexte de la région, les défis de la gestion des ressources en Afrique de l'Ouest ainsi que le cadre institutionnel et opérationnel et les axes d'intervention de la CEDEAO.

La région ouest africaine est caractérisée par la présence de deux grands écosystèmes marins (Courant des Canaries et Courant du Golfe de Guinée) ainsi que des systèmes d'upwellings côtiers et une multitude de deltas de grands fleuves. Ce contexte géographique offre à la région une grande richesse biologique dont une forte abondance de PP. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO est l'organisation régionale majeure avec comme mission la promotion de la coopération et de l'intégration. Après le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger à la suite de coups d'Etat, la CEDEAO est actuellement constituée de 12 Etats Membres. La Mauritanie a signé avec elle un accord d'association en 2017.

En dépit de l'importance socioéconomique stratégique des ressources halieutiques qui sont généralement partagées, la région fait face à plusieurs défis. Il s'agit, entre autres, du manque de coordination des politiques de pêche et d'harmonisation des réglementations, de la surcapacité de pêche avec comme conséquence la surexploitation des stocks, de la cherté et de la rareté des produits halieutiques indispensables pour la consommation des populations locales. Face à ces défis, les actions de la CEDEAO comptent s'appuyer sur son cadre institutionnel et opérationnel structuré autour de plusieurs documents-cadre ainsi que des accords signés avec des organisations des pêches comme la CSRP et le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO). Pour mieux favoriser le développement durable du secteur des pêches qui était relativement négligé dans le passé, la CEDEAO s'oriente maintenant sur plusieurs axes d'intervention dont la réglementation communautaire en matière de pêche, l'évaluation régionale conjointe des ressources

halieutiques, la négociation régionale coordonnée des accords de pêche, la mutualisation des moyens et le partage d'informations, le renforcement des capacités, la promotion du commerce intra-régional de produits halieutiques, l'établissement de normes régionales sur les produits halieutiques, etc.

Synergies avec le FIP poulpe

M. Cheikh Abdellahi Ould Inejih, du Réseau Développement Durable et Ecosystèmes Marins DDECOMAR, a présenté le FIP poulpe de Mauritanie. La pêcherie de poulpe a connu un premier projet d'amélioration soutenu par la FAO entre 2016 et 2018, resté sans suite. En 2023, une étude de pré-évaluation a permis d'identifier les principales lacunes et d'élaborer un plan d'action. Depuis novembre 2024, ce plan est mis en œuvre à travers le FIP – Poulpe.

Ce redémarrage, qui englobe toutes les unités de pêche (pêche hauturière au chalut de fond et pêche artisanale et côtière par pièges, nasses et turlottes), s'inscrit dans la ligne de politique nationale visant à améliorer la commercialisation des produits de la mer, notamment par la labellisation des produits mauritaniens. Il résulte de l'engagement conjoint de plusieurs parties :

- Les institutions nationales chargées de l'aménagement des pêches, de la recherche scientifiques et de la surveillance.
- La SMCP : valorisation, promotion et traçabilité du produit.
- L'Association mauritanienne de producteurs et exportateurs de poulpe (AMPEP) : association dédiée au poulpe, créée par la FNP et la Fédération de Pêche des Mareyeurs (FPMEDC), avec le soutien de la SMCP.
- Le Sustainable Fisheries Partnership (SFP)²¹ et la Table ronde de la chaîne d'approvisionnement mondiale du poulpe (SR), regroupant 25 entreprises européennes et américaines engagées pour une origine responsable

Le pilotage administratif s'appuie sur un comité de pilotage, un comité technique et la SMCP (point focal du projet). Le financement de base est assuré par la SMCP et l'AMPEP,

²¹ SFP est une ONG qui travaille à un monde où toutes les pêches et l'aquaculture s'améliorent et où chacun a accès à des produits de la mer sourcés et produits de manière responsable. Elle intervient dans toute la chaîne de valeur des produits de la mer, des plus grands détaillants mondiaux aux pêcheurs artisanaux, pour trouver des solutions pratiques à des problèmes difficiles en se concentrant sur l'impact, pour aider à garantir des pêches abondantes, des écosystèmes marins et côtiers sains, et des communautés de pêche résilientes. [About Us - Sustainable Fisheries Partnership](#)

complété par des soutiens de la SR-Poulpe, les contributions du MPIMP. Le projet développera des partenariats techniques pour assurer les mesures correctives en mer et à terre, en vue d'atteindre la certification MSC.

Le projet est référencé sur la plateforme fisheryprogress.org, assurant transparence et suivi régulier des avancées. Il rend alors régulièrement compte des efforts consentis par le pays sur la durabilité de la pêcherie de poulpe en Mauritanie.

La première réunion du comité de pilotage s'est tenue en décembre 2024, suivie de conventions entre la SMCP, l'IMROP et la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes du MPIMP de Mauritanie. Avec l'appui de la SR et du SFP, une évaluation de l'impact sur les droits humains dans la chaîne de valeur est en cours (résultats attendus fin 2025).

Au-delà des objectifs techniques, le FIP Poulpe soutient les efforts nationaux en matière de gestion durable des pêcheries et de protection de l'environnement, renforce la visibilité internationale du pays, et mobilise les acteurs privés pour soutenir les politiques de gestion durable. Il permet de cibler les écarts par rapport aux standards MSC et de mettre en œuvre, sur une période définie, les actions nécessaires pour les combler.

Le FIP poulpe contribue ainsi aux objectifs stratégiques du MPIMP : assurer la durabilité environnementale, sociale et économique d'une pêcherie stratégique et à la sécurisation de l'accès du poulpe de la Mauritanie à des marchés rémunérateurs en offrant du poulpe durable et certifié.

Synergies avec le projet Global Marine Commodities 2 (GMC2)

Mme Carmen Gonzalez Valles de SFP a présenté le projet GMC2, qui vise à renforcer la gestion des ressources halieutiques en intégrant la durabilité et la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer.

Le GMC2, qui devrait débuter en 2025 (les signatures des États partenaires étaient attendues au moment de la publication du rapport), s'appuie sur le modèle de marché du GMC1 en l'étendant de l'exportation aux marchés nationaux et en intégrant les principes de réduction des prises accessoires et de responsabilité sociale. Piloté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 10 733 945 USD sur 5 ans, il a SFP comme partenaire de mise en œuvre. Les pays participants sont le Sénégal (petits pélagiques, poulpes), le Guatemala (grands pélagiques), la Mauritanie (petits pélagiques, poulpes), le Maroc (petits pélagiques),

le Panama (grands pélagiques, crevettes) et l'Équateur (grands pélagiques, crevettes pomada).

Il s'agit d'un projet de transformation du marché qui vise à aligner l'offre et la demande de produits durables et responsables afin d'améliorer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Premièrement, en collaborant avec les acheteurs internationaux et nationaux pour générer de la demande grâce à des outils tels que des normes d'approvisionnement responsables, des politiques d'achat et des engagements limités dans le temps ; en mettant à l'essai et à l'échelle des programmes nationaux d'engagement des acheteurs ; en documentant les enseignements en vue de leur reproduction (composante 1 du projet). Deuxièmement, en œuvrant à la génération d'une offre de produits durables par le biais de plateformes de gestion co/participatives animées par les autorités compétentes ; en concevant et mettant en œuvre ou à niveau des projets d'amélioration des pêches (FIP) (composante de projet 2). Troisièmement, en générant et en conservant des informations transparentes sur le rendement (par exemple, FishSource, FisheryProgress) pour éclairer les décisions relatives à la chaîne d'approvisionnement, en partageant des données probantes pour éclairer la prise de décisions nationales et régionales) et en documentant et en partageant les apprentissages du projet pour un public plus large (composante 3 du projet).

Présentation du programme « Pathway to Sustainability » (« En route vers la durabilité »)

Mme Laura Rodriguez, du Marine Stewardship Council (MSC), a présenté son organisation comme étant une organisation internationale à but non lucratif qui établit une norme mondiale pour les produits de la mer durables. Plus de 19 pour cent des poissons sauvages pêchés dans le monde sont actuellement couverts par le programme MSC.

Le programme MSC propose différents niveaux de performance environnementale et de reconnaissance :

- Certification MSC : niveau de performance et de reconnaissance le plus élevé, permettant l'obtention du logo MSC.
- Programme d'amélioration : destiné aux pêcheries qui ne respectent pas encore la norme mais qui sont en cours de certification. Il s'agit d'un outil vérifié et limité dans le temps (5 ans).

- Projets Pathway : une plateforme collaborative permettant de collaborer avec plusieurs pêcheries d'une région donnée afin d'améliorer leurs performances par rapport au référentiel MSC. La méthodologie s'appuie sur les outils de pré-certification du MSC et comprend la cartographie des pêcheries, la pré-évaluation et l'élaboration de plans d'action. La participation des acteurs locaux (gouvernement, ONG, producteurs, scientifiques, chaîne d'approvisionnement) est un élément clé de ces projets. Les pêcheries participant au programme Pathway ne sont pas officiellement inscrites au programme MSC, mais peuvent accéder ultérieurement au programme d'amélioration ou à la certification.

Le MSC a développé plusieurs programmes Pathway en Afrique de l'Ouest, axés spécifiquement sur les PP. Ces projets ont impliqué des pêcheries et des acteurs de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, de Guinée-Bissau et du Cap-Vert. Des bailleurs de fonds internationaux comme la Fondation Mava et Clairmondial ont soutenu ces initiatives, en collaboration avec l'Ocean Stewardship Fund du MSC.

Au terme de ces présentations et échanges, **M. Mohamed El Hafedh Ejiwen**, Directeur général de l'IMROP, a insisté pour que les propositions des participants à l'atelier soient suivies dans le temps et s'intègrent dans la thématique de l'économie bleue et de la sécurité alimentaire. Ainsi, les avancées depuis l'atelier d'Accra en décembre 2023 – « un atelier d'initiation » -, reposent sur la poursuite de la mise en œuvre du FIP PP en Mauritanie. Concernant les systèmes de données sur la pêche, il est nécessaire de définir la terminologie : il ne s'agit pas seulement de collecter des données auprès des usines de FHP. La viabilité financière de la production est essentielle, tout comme la sécurité alimentaire. L'analyse de la chaîne de valeur nécessite des données et des informations provenant des acteurs économiques tout au long de la chaîne (des données financières et sur l'emploi, mais aussi des données de consommation, notamment environnementales, sociales et économiques).

Discussions

M. Mahfoudh Ould Taleb, de l'ISSM, a complété en insistant sur le fait qu'il y a « des choix de rentabilité à faire quand on parle de sécurité alimentaire. Auparavant, 300 000 tonnes de PP en Mauritanie n'étaient pas débarquées et valorisées. La transformation des clupéidés

en FHP est-elle conciliable avec l'objectif de sécurité alimentaire affiché de 20 kg de poisson par habitant et par an ? ».

La comparaison de la filière Consommation humaine directe versus la Consommation humaine indirecte n'est pas fondée seulement sur des considérations de sécurité alimentaire nationale mais plutôt sur :

- le type de la ressource, du mode de son exploitation et diverses autres considérations notamment environnementales et sociales.
- la rentabilité économique
- la redistribution nationale de la rente, d'impact environnemental,
- la consommation énergétique.

Par ailleurs, des moyens complémentaires permettraient d'assurer cette sécurité en lien avec la production de FHP, par exemple par effet d'entraînement sur les filières avicole et aquacole (facteur d'attractivité des investissements).

Pour la poursuite des échanges, **M. Djiga Thiao** de la CEDEAO a suggéré que le CPCO soit invité à participer.

SESSION 5 – GROUPES DE DISCUSSION

Le deuxième jour de l'atelier, le 11 juillet, a été exclusivement dédié à des discussions en petits groupes sur les thématiques suivantes. Les participants avaient préalablement été invités à s'inscrire dans le groupe de leur choix.

La répartition des groupes est indiquée en annexe.

- Système d'Information des Pêches - Etude de cas pratique : collecte de données au niveau des usines– défis et opportunités
- Comment renforcer l'alignement régional sur les cadres réglementaires pour les PP ?
- Comment le projet d'amélioration des pêches (FIP) en cours en Mauritanie, et le concept de FIP, peuvent-ils soutenir la coopération bilatérale et multilatérale ?
- Comment promouvoir la consommation humaine directe de PP ?

1. Système d'Information des Pêches - Etude de cas pratique :

collecte de données au niveau des usines– défis et opportunités

Présidés par **M. Lahsen Ababouch**, les échanges ont fait l'objet d'un rapport en séance plénière par **M. Ely Beibou**.

Les échanges étaient encadrés par une liste de questions fournies aux participants :

- Comment le FIP de Mauritanie peut-il aider les usines à mettre en place un système technique robuste de collecte de données (formation du personnel, systèmes informatiques, etc.) ?
- Maintenant que les usines ont de plus en plus recours aux pirogues, qui peuvent être transfrontalières, pour leur approvisionnement, comment coordonner la collecte de données au niveau régional ? Comment les efforts de collecte de données du FIP mauritanien peuvent-ils contribuer à la coopération régionale ?
- Comment le FIP collabore-t-il avec la FiTI en matière de transparence des données ? Comment l'améliorer ?

- Concernant les exigences du marché, comment garantir que la collecte de données ne s'arrête pas à l'entrée de l'usine ?
- Comment mieux garantir, grâce à la collecte et au partage des données, le respect de la réglementation gouvernementale mauritanienne concernant les ingrédients autorisés pour la FHP et les proportions requises pour intégrer les différentes chaînes d'approvisionnement ?

Le groupe a établi une analyse forces-faiblesses- opportunités et menaces (SWOT) avant de proposer ses recommandations :

- Forces :
 - Existence de dispositifs de collecte dans certaines usines.
 - Présence d'observatoires et de personnel formé.
 - Engagement actif dans la FiTI pour la transparence.
 - Données structurées pour la pêche industrielle.
 - Utilisation d'outils numériques par des partenaires (garde-côtes).

- Faiblesses :
 - Système de collecte fragmenté, non unifié.
 - Insuffisance des données artisanales et côtières.
 - Manque de formation du personnel.
 - Absence de système informatisé centralisé.
 - Partage insuffisant des données entre acteurs.
 - Surveillance parfois contournée (espèces interdites en farine).

- Opportunités :
 - Appui du FIP pour renforcer le système.
 - Demande internationale pour la traçabilité et la durabilité.
 - Harmonisation régionale via la CSRP ou autre.
 - Intégration possible de critères environnementaux (CO₂, eau, énergie).
 - Outils numériques déjà testés (tablettes, logiciels).
 - Collaboration inter-instituts (IMROP, CRODT, etc.).

- Menaces :
 - Manque d'échange de données – Accord RIM-Sénégal.
 - Manque de coordination trans-frontalière.
 - Difficulté à faire appliquer la réglementation existante.

- Réticence des industriels à partager certaines données.
- Risque de lenteur institutionnelle.

Le groupe a formulé les recommandations suivantes :

- Le FIP est appelé à sensibiliser les opérateurs économiques à la nécessité de collecter les données et partager les informations nécessaires, tout en gardant la confidentialité requise ;
- Il conviendrait de renforcer les capacités des opérateurs économiques sur les questions environnementales et sociales,
- de faire l'état des lieux des systèmes existants de collecte et de partage de données ;
- Le GRT doit faciliter les échanges d'information entre les pays de la sous-région notamment à travers les initiatives existantes (FIP Mauritanie, FIP Maroc) et en cours ;
- Un observatoire sous-régional sur les PP, y compris les données des opérateurs économiques, devrait être mis en place.

La discussion en plénière a permis à **M. Hamadi Baba Hamadi** de la FNP de souligner que la pêche industrielle, soit 90 pour cent des captures, est prise en charge dans les systèmes d'information (journal de pêche, cartographie des pêches avec usage de balises, quotas, licences, etc). La pêche artisanale en Mauritanie est peu orientée vers les PP mais vers le poulpe. « Le partage des données pour les besoins statistiques est règlementé, avec des restrictions de diffusion. Il serait intéressant d'assouplir le système du contrôle en mer. La nomenclature des statistiques utilisée pour le calcul du PIB doit être revue car elle sous-évalue l'apport du secteur de la pêche, l'apport de certains segments du secteur étant comptabilisé au profit d'autres. »

M. Sidi Ahmed Abeid, de la FNP section artisanale, a confirmé l'orientation de la pêche artisanale vers le poulpe et insisté sur un besoin de soutien de la part du FIP concernant le transport.

2. Comment renforcer l'alignement régional sur les cadres réglementaires pour les petits pélagiques ?

Présidés par **M. Mika Diop**, de la CSRP, les échanges ont fait l'objet d'un rapport en séance plénière par **M. Ismaïla Ndour** du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT).

Les échanges étaient encadrés par une liste de questions fournies aux participants :

- Quels instruments réglementaires pourraient aider à mieux gérer l'utilisation des ressources (quotas, licences, restrictions d'utilisation) afin de prévenir la surexploitation des stocks de PP ?
- Les États devraient-ils imposer des réglementations plus strictes sur la destination des captures ?
- Comment les États pourraient-ils mieux utiliser les cadres existants (COPACE, CSRP, CEDEAO, COMHAFAT, etc.) ?
- Comment la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie pourraient-ils mieux collaborer pour gérer les stocks communs de sardinelles ? Devrait-il y avoir, par exemple, une réunion annuelle des ministères respectifs ? Un comité mixte ? Un processus de consultation (voire d'information) des partenaires régionaux sur les modifications apportées au régime de gestion ? Des consultations sur les plans de gestion ?
- Cette coopération doit-elle être formelle ou peut-elle se dérouler de manière plus informelle ? Comment financer de nouveaux cadres de coopération ?
- Comment les gouvernements utilisent-ils les avis scientifiques du COPACE ?

En introduction, le rapporteur du groupe a rappelé que, pour définir les instruments réglementaires, il était impératif de définir les objectifs de gestion et d'intégrer les aspects sociaux économiques. Le groupe a proposé l'utilisation du système de quotas combiné aux restrictions spatio-temporelles.

Il a été recommandé de promouvoir un système incitatif pour plus d'investissements et non par restrictions, avec un soutien par une réglementation fondée sur une fiscalité appropriée

- Incitations fiscales : mettre en place des réglementations orientées vers la taxation des produits selon la destination (usines FHP, semi-conserve ; conserve, congélation)
- Promouvoir les infrastructures adaptées aux objectifs fixés
- Adapter ces mesures ou réglementations selon les pays

Les cadres réglementaires existants devraient être utilisés pour stimuler la concertation, l'harmonisation et la redynamisation des systèmes de gestion. La CSRP peut aider à faciliter l'harmonisation des mesures entre les pays en impliquant la recherche, l'administration et la profession. Il s'agit aussi de renforcer le pouvoir des cadres régionaux (COPACE, CSRP, CEDEAO, COMHAFAT etc.) par exemple, en donnant à la CSRP un mandat de gestion.

Au niveau bilatéral, il s'agit de :

- Encourager les pays à renforcer leur collaboration bilatérale à travers la tenue régulière de réunions pour le suivi et l'évaluation des accords
- Renforcer la coopération scientifique entre les institutions de recherches
- Mettre en place un cadre de concertation entre les organisations professionnelles

Au niveau régional :

- Redynamiser et renforcer les cadres de collaboration sous régionales (CSRP, COPACE, CEDEAO, COMHAFAT etc.).

Le cadre formel de coopération existe sous la forme du Comité consultatif sous-régional sur les PP, et doit être redynamisé, afin de veiller à améliorer le fonctionnement de ce cadre de coopération existant et de renforcer les groupes de travail régionaux : groupe de travail recherche, groupe de travail aménagement, groupe de travail « contrôle surveillance ».

Le groupe a reconnu que certains avis scientifiques (COPACE) ne sont pas appliqués par les gouvernements. Pour palier cela, il a proposé des concertations à travers la CSRP pour trouver des mécanismes de mise en œuvre.

La discussion en plénière a permis de préciser que certains avis du COPACE n'étaient pas appliqués car non-applicables. Chaque contexte est différent et appelle des mesures différentes.

Mme Nedwa Nech de Mauritanie 2000 a rappelé la nécessité de prendre en compte les cadres et organisations existants (ex : ADEPA – Association pour le développement de la

pêche artisanale). Il est à noter également que la CSRP ne compte que 7 membres alors que le COMHAFAT en compte davantage.

3. Comment le projet d'amélioration des pêches (FIP) en cours en Mauritanie, et le concept de FIP, peuvent-ils soutenir la coopération bilatérale et multilatérale ?

Présidés par **Mmes Carmen Gonzalez** de SFP et **Jo Gascoigne**, du FIP PP de Mauritanie, les échanges ont fait l'objet d'un rapport en séance plénière par **M. Jeyid** de l'IMROP.

Les échanges étaient cadrés par une liste de questions fournies aux participants :

- Le concept de FIP est-il bien compris ? Comment est-il communiqué ? Des mesures pourraient-elles être prises pour le promouvoir davantage ?
- Quelles sont les principales exigences pour la création d'un FIP ?
- Quels sont les avantages d'un FIP ?
- Y a-t-il des parties prenantes intéressées par la création de FIP supplémentaires ? Quelles sont leurs attentes ?
- Les enjeux sociaux : faut-il les intégrer ?
- La chaîne d'approvisionnement internationale est une source de financement essentielle pour le FIP mauritanien, mais qu'en est-il ailleurs ?

Le groupe a souligné que la communication sur le FIP devait être au service des objectifs du FIP. Pour cela il conviendrait de développer une politique et stratégie de communication et de simplifier les messages. Au fondement de cette communication, il est important de comprendre les exigences des FIPs :

- Etablir un état des lieux de la pêcherie
- S'aligner avec la demande du marché extérieur ou domestique
- Mettre en place un cadre de gouvernance
- Sensibiliser et engager les parties prenantes
- Assurer la transparence et traçabilité des produits

Il faut également adapter les FIP aux marchés et aux réalités locales, encourager la coopération bilatérale et/ou multilatérale pour des questions spécifiques, identifier d'autres partenaires clés (flottes), et mettre en place un système d'information pour le FIP. Le FIP doit prendre l'échelle des stocks, faire preuve de proactivité avec des partenaires externes aux FIP et créer un forum de discussion au niveau de la région.

Pour garantir la durabilité du FIP dans le temps, et son financement, il convient de maintenir un comité de pilotage pour le FIP et de trouver un système de financement et l'ancrer à la gouvernance du projet.

4. Comment promouvoir la consommation humaine directe de petits poissons pélagiques ?

Présidés par **M. Mahfoudh Ould Taleb** de l'ISSM, les échanges ont fait l'objet d'un rapport en séance plénière.

Les échanges étaient encadrés par une liste de questions fournies aux participants :

- Quels sont les obstacles actuels à la consommation humaine directe de PP en Afrique de l'Ouest ?
- Quelles recommandations alimentaires sont disponibles dans les écoles ?
- Quel a été l'impact des campagnes de promotion des produits de la mer sur la consommation ?
- Comment évoluent les prix des PP destinés à la consommation humaine directe ? Existe-t-il une concurrence entre les prix des matières premières ?
- Les infrastructures sont-elles suffisamment développées pour assurer la transformation et la stabilisation des prises ?
- Comment la nouvelle conserverie est-elle utilisée en Mauritanie ?
- Les usines de FHP en Mauritanie sont-elles conformes à la réglementation relative aux équipements de congélation ? Quel est le marché final pour les produits issus de ces unités ?
- Quel est le rôle actuel des chaînes d'approvisionnement traditionnelles (poisson séché) ?
- Quel a été l'impact des récentes réglementations limitant l'entrée de poisson dans les usines de FHP (interdiction de certaines espèces, pourcentages requis pour la

consommation humaine) sur l'approvisionnement en PP du marché local (ou régional) de la consommation humaine ? Sur les prix ? Ces règles sont-elles pleinement appliquées et respectées ?

Le groupe a considéré qu'au Sénégal (18 millions d'habitants, 27 kg par habitant et par an), la consommation de PP est au moins deux fois plus élevée qu'en Mauritanie (5 millions d'habitants, 11 à 16 kg par habitant et par an). En revanche, les captures de PP réalisées annuellement dans la zone mauritanienne sont deux à trois fois supérieures à celles débarquées au Sénégal.

Le groupe a rappelé que le marché la consommation de poisson est habituellement classé en quatre phases de croissance :

- Introduction,
- Croissance,
- Maturité
- Déclin.

Alors que le marché en Mauritanie est encore en phase d'introduction, au Sénégal il est en phase de déclin.

Compte tenu des contextes locaux bien spécifiques, les recommandations du groupe ont porté sur la Mauritanie.

Le groupe a constaté que les principaux moteurs de la croissance de la consommation de poisson en Mauritanie se résument comme suit :

- Proximité des points des ports de pêches et des points de débarquements
- Habitudes alimentaires de plus en plus favorables
- Production de PP : très variable en fonction des saisons
- Accessibilité physique du produit : concurrence de la transformation de la FHP et en congélation
- Prix très chers : les prix ne sont souvent pas abordables pour les populations vulnérables même lors des saisons de pêche :
- Qualité d'un produit très périssable avec risque d'un taux élevé d'histamine

- Revenus des consommateurs

Après ce propos liminaire, le groupe a examiné chaque question l'une après l'autre.

Les contraintes à la consommation humaine directe de PP sont :

- Surexploitation et surpêche
- Rareté des PP
- Inaccessibilité (prix et disponibilité)
- Qualité de la matière première
- Habitudes alimentaires

Plusieurs campagnes de sensibilisation pour les scolaires ont eu lieu en Mauritanie (conserves, poissons séchés). Il conviendrait de généraliser ces campagnes à tous les enfants et à toute la population. Cependant, la rareté du poisson est un frein ainsi que la qualité du produit.

Les prix des PP sont élevés eu égard au pouvoir d'achat (SNDP= Prix multiplié par 4). La saisonnalité des espèces n'est pas considérée. Il y a une forte concurrence de la FHP et des PP congelés. Les freins sont aussi dus à l'éloignement des zones de pêche, les renchérissements du prix du carburant par suite de la raréfaction de ces ressources.

Si l'on considère les infrastructures, le groupe a estimé que les pirogues procédaient à du stockage en vrac à bord affectant la qualité lors des pics de production. Ainsi, par exemple, seules 13 tonnes sur les 30 tonnes pêchées en moyenne par sortie lors de la période de pic de production en Mauritanie, sont utilisables pour la consommation humaine directe.

Le groupe a noté une insuffisance des infrastructures de débarquements. Les difficultés tiennent aussi à la matière première, sa nature, sa saisonnalité, sa disponibilité, la multiplicité des points de débarquement avec leurs conséquences sur la gestion et le suivi de la qualité. Les capacités de stockage sont insuffisantes et le coût de l'énergie prohibitif. Les ateliers de transformation artisanale ferment et les emplois principalement féminins sont détruits.

En Mauritanie, la production de la nouvelle conserverie est orientée vers les cantines scolaires et les réfugiés maliens (18 millions de boîtes en 2024 pour une capacité de 30 millions). Les attentes de la population sont fortes : 4800 tonnes de conserves de poissons importées en 2020. La saisonnalité est un facteur à prendre en compte avec un arrêt de 6 mois en 2024.

Les discussions portant sur la conformité des usines de FHP à la réglementation ont révélé que les cahiers des charges étaient globalement non respectés.

La transformation artisanale des PP est marginale en Mauritanie en raison de la rareté du produit et de la compétition avec les industries de FHP et de congélation. La composition spécifique des espèces à transformer est globalement respectée. Le groupe a noté une non-conformité aux quotas et aux quantités destinées à la consommation locale (produit dégradé à l'arrivée).

Sur la base de ce diagnostic, le groupe a fourni une analyse SWOT :

FORCES	FAIBLESSES
<p>Espèces de petits pélagiques diversifiées</p> <p>Redevance sous forme de 2% de capture des navires hauturiers de petits pélagiques</p> <p>-Mise en place par la SNDP d'un système de distribution de poissons couvrant au moins toutes les capitales de willaya.</p> <p>Emergence d'une industrie de conserves</p> <p>Opération de sensibilisation scolaire</p> <p>Forte consommation de poissons dans certains pays (Sénégal, Gambie)</p>	<p>Faiblesse de la chaîne de froid (produit très périssable, avaries fréquentes)</p> <p>Perte post-captures encore importante</p> <p>Faible application des réglementations</p> <p>Faiblesse du système de la transformation artisanale</p> <p>Prix de vente élevé</p> <p>Inadaptation des règlements pour la transformation artisanale</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Demande de poisson en augmentation</p> <p>Cadre réglementaire exhaustif et incitatif</p> <p>Création de nouveaux axes routiers à l'intérieur des pays</p> <p>Grands projets d'électrification</p> <p>Intérêts de plusieurs partenariats techniques et financiers</p> <p>Promotion de la pêche continentale et de la pisciculture à l'intérieur du pays</p>	<p><u>Effondrement de petits pélagiques</u></p> <p><u>Changement climatique</u></p> <p>Forte fluctuation de l'abondance</p> <p>Arrêt des accords pêche : redevance de 2 %</p> <p>Risque d'intoxication alimentaire dans contexte de manque d'hygiène</p> <p>Forte concurrence des exportations (congelé farine de poissons),</p> <p>Absence de gestion concertée des stocks partagés</p>

Les recommandations du groupe sont les suivantes :

- Concevoir des politiques à court et à moyen terme pour augmenter la consommation directe en tenant compte d'un taux d'accroissement de la population de plus de 2,9 pour cent en 2024 en Mauritanie, 2,3 pour cent au Sénégal et en Gambie en 2023 ;
- Mettre en œuvre une stratégie de commercialisation pour la consommation directe du poisson ;
- Promouvoir des méthodes de préparation culinaires variées, saines (tajine, couscous...) en plus de l'éternel riz aux poissons ;

- Encourager les ateliers de transformation dans différents sites de débarquement ;
- Varier les assortiments d'espèces de PP : sardine, sardinelle ronde, sardinelle plate, ethmalose, chinchards et maquereau ;
- Valoriser les co-produits et les destiner à consommation humaine directe ;
- Cibler des groupes spécifiques par des campagnes de sensibilisation : femmes enceintes et allaitantes, et les cantines scolaires et les restaurants universitaires ;
- Caractériser la tendance à long terme de la consommation de poisson par pays en fonction du stade de croissance du marché en tenant compte contextes économiques, géographiques et culturels.

Discussions

En plénière, les participants ont fait valoir que certains mois, le prix de la sardinelle est plus élevé en Mauritanie qu'ailleurs sur les marchés internationaux alors que c'est un poisson pêché localement. Soixante pour cent des PP en volume sont exportés vers les pays africains, soit 15 pour cent en valeur. Il peut s'agit de pays uniquement de transit.

Concernant les infrastructures, le SNDP a une plateforme de stockage de 200 tonnes alors que la production est de 12 000 tonnes.

M. Djiga Thiao de la CEDEAO a souligné la contradiction entre une volonté de promouvoir la consommation de PP par des campagnes et la rareté / saisonnalité du poisson. « La Mauritanie peut jouer un rôle de diplomate du poisson à l'échelle de la sous-région » a-t-il dit.

M. Mahfoudh Ould Taleb de l'ISSM a noté que, lorsque le besoin de réduction de la capacité de pêche devient nécessaire, à la suite d'un début de surexploitation biologique, la Mauritanie retire les autorisations des pêches des flottilles industrielles étrangères de façon brusque ou progressive suivant le niveau de la menace. Ce fut le cas en 1981-1983, en 1994-1995, en 2005-2007, 2012-2015 et depuis 2022.

Les représentants de l'**ONISPA** ont indiqué que la réglementation actuelle pour la pêche artisanale était inadaptée. L'organisation s'est proposée de mettre en place un laboratoire pour accompagner la profession à des fins de valorisation des produits.

CONCLUSION

L'atelier s'est clôturé par les interventions en tribune de **MM. Mohamed El Hafedh Ejiwen**, de l'IMROP, **Árni Mathiesen** de la Table Ronde sur les Ingrédients Marins, **Lahsen Ababouch**, consultant international, et **Hamadi Baba Hamadi** de la FNP.

Les hôtes, organisateurs et orateurs ont été chaleureusement remerciés. Les échanges ont été salués pour leur qualité. La nécessité du suivi des actions et recommandations a été rappelée. « Les petits pélagiques font partie du futur mais aussi du passé et du présent, en tant que ressource d'une grande richesse nutritionnelle et pourvoyeuse d'emplois. Au cours de cet atelier, les participants ont commencé à toucher du doigt des opportunités, il faut les saisir ».

Les orateurs ont conclu sur la nécessité de transformer la trajectoire de la chaîne de valeur, avec un suivi dans le temps des recommandations, pour mettre en œuvre une gestion durable par espèce de PP.

Dans ce contexte, l'harmonisation des mesures dans la sous-région par la mise en place de moyens juridiques formalisant, soit directement, soit dans le cadre d'une organisation régionale ou sous-régionale, la coordination des politiques et modes de gouvernance, doit être un levier stratégique ; le rôle dévolu aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) reste à pourvoir dans la sous-région afin de « s'entendre sur les mesures nécessaires pour coordonner et assurer la conservation et le développement des stocks partagés situés dans les zones économiques exclusives des États côtiers de la sous-région » (article 63 de la CNUDM).

De plus, la valorisation des PP par la mise en place d'infrastructures appropriées, l'adoption de stratégies de commercialisation et de politiques publiques encourageant leur consommation humaine directe (en assurant la qualité du produit dans le temps, via des infrastructures adaptées) constitue un élément central pour mieux garantir la sécurité alimentaire des populations locales.

Des travaux complémentaires doivent être menés sur la base des activités présentes et passées. Il faut rechercher des ressources auprès de ceux qui bénéficient actuellement de l'utilisation des stocks, en gardant à l'esprit leur nature vivante et renouvelable et donc l'importance primordiale de les maintenir dans le temps, un élément essentiel à la santé des océans, à la sécurité alimentaire et à l'économie bleue.

ANNEXES

Invités à participer à l'atelier

Atelier de Nouakchott des 10-11 juillet 2025			
Organisation	Prénom Nom	Pays	Statut
Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et du Portuaire	Lamine Camara	Mauritanie	Invitation acceptée
Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et du Portuaire	Azza Jiddou	Mauritanie	Invitation acceptée
Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et du Portuaire	Deddah Ahmed Babou	Mauritanie	Invitation acceptée
Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et du Portuaire	Hasni Tfeil	Mauritanie	Invitation acceptée
Ministry of Fisheries and Water Resources	Momodou Bailo Sidibeh	The Gambia	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Mohamed El Hafedh Ejiwen	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Mohamed Elmoustapha Bouzouma	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Assane Dedah Fall	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Cheikh Baye Braham	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Mohamed Ahmed Jiyid	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Ely Beibou	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Beyah Meissa	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Mamadou Dia	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	Cheikh Ould Hejbou	Mauritanie	Invitation acceptée
Institut supérieur des sciences de la mer (ISSM)	Mahfoud Ould Taleb	Mauritanie	Invitation acceptée
Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT)	Ismaïla Ndour	Sénégal	Invitation acceptée
Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique	Najib Charouki	Maroc	Invitation acceptée
Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)	Ciré Mamadou Wane	Mauritanie	Invitation acceptée
Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)	Abdoulaye Samba Sao	Mauritanie	Invitation acceptée
Société Mauritanienne pour la Commercialisation de Poisson (SMCP)	Seyid Elhousseine	Mauritanie	Invitation acceptée
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO / ECOWAS)	Djiga Thiao	Nigeria	Invitation acceptée
Commission sous-régionale des Pêches (CSRP / SRFC)	Mika Diop	Sénégal	Invitation acceptée
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)	Lena Westlund	Italy	Invitation acceptée
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)	Molly Ahern	Italy	Invitation acceptée
Expert Indépendant	Babana Yahya	Mauritanie	Invitation acceptée
Expert Indépendant	Cheikh Abdellahi Ould Inejih	Mauritanie	Invitation acceptée
Expert indépendant	Lahsen Ababouch	Maroc	Invitation acceptée
Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ)	Verena Stiebing	Mauritanie	Invitation acceptée
Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ)	Mohamed Vaïl	Mauritanie	Invitation acceptée
Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ)	Rouguiata Kane	Mauritanie	Invitation acceptée
Overseas Fishery Cooperation Foundation Japan	Takuya Koimaru	Mauritanie	Invitation acceptée
Spanish Embassy in Mauritania	Mar Prieto Hergueta	Mauritania	Invitation acceptée
Fisheries Transparency Initiative (FITI)	Mansor Ndour	Sénégal	Invitation acceptée
International FIP coordinator	Jo Gascoigne	UK	Invitation acceptée
Winterisation Mauritania	Sid Ahmed Sidha	Mauritanie	Invitation acceptée
Africa Ocean Group	Aziz Boughourbal	Mauritanie	Invitation acceptée
Africa Ocean Group	Szymon Jagiello	Mauritanie	Invitation acceptée
Mah El Turk	Mohamed Horma Mohamedou Ami	Mauritanie	Invitation acceptée
FIP social coordinator	Moustapha Taleb	Mauritanie	Invitation acceptée
Lem Seafood	El Atigh Lemrabott	Mauritanie	Invitation acceptée
Mauritania Fishmeal	Saad Bouh Khateira	Mauritanie	Invitation acceptée
Alfa Services	Papa Demba Diakité	Mauritanie	Invitation acceptée
Alfa Services	Mohamed Hady Gueye	Mauritanie	Invitation acceptée
SINORIM	Hamady Mohamed Hamady	Mauritanie	Invitation acceptée
Olvea	Christophe Godard	France	Invitation acceptée
Fédération Nationale de Pêche (FNP)	Ahmed Khouba	Mauritanie	Invitation acceptée
Fédération Nationale de Pêche (FNP)	Hamadi Baba Hamadi	Mauritanie	Invitation acceptée
Groupe d'Intérêt Économique des Usines pour le Développement de la Pêche Artisanale	Kerbally Isselmou	Mauritanie	Invitation acceptée
Fédération Nationale de Pêche (FNP)	Bechir Ahmed Labeid	Mauritanie	Invitation acceptée
Groupe d'Intérêt Économique des Usines pour le Développement de la Pêche Artisanale	Abidine O sidaty	Mauritanie	Invitation acceptée
Fédération Nationale de Pêche (FNP)	Sid Ahmed Abeid	Mauritanie	Invitation acceptée
Sustainable Fisheries Partnership	Carmen Gonzalez Valles	Spain	Invitation acceptée
ZAKIA / Association Mauritanienne pour la cohésion sociale et la promotion des droits de l'homme et du développement	Bekaye Sy Samba	Mauritanie	Invitation acceptée
Mauritania 2000	Nedwa Nech	Mauritanie	Invitation acceptée
Greenpeace Africa	Mamadou Kaly Ba	Sénégal	Invitation acceptée
Afric Azote	Aristide Aka	Sénégal	Invitation acceptée
Marine Stewardship Council	Laura Rodriguez	Spain	Invitation acceptée
Global Roundtable on Marine Ingredients	Arni Mathiesen	Iceland	Invitation acceptée
Global Roundtable on Marine Ingredients	Véronique Jamin	UK	Invitation acceptée

Organisation	Nom	Pays	Statut
Ministere des Peches du Sénégal	Ismaila Ndiaye	Senegal	Empêché
EU LDAC	Alexandre Rodriguez	Espagne	Empêché
EU Delegation in Mauritania	Alain Houyoux	Mauritanie	Empêché
Expertise France (WASOP)	Laure Bruma	Togo	Pas de réponse
EU Delegation in Senegal	Baptiste Bobillier	Senegal	Décliné
Zakia	Mensour Boidaha	Mauritanie	Empêché
EJF			Pas de réponse
CFFA - Coalition for Fair Fisheries Agreement	Beatrice Gorez	Belgique	Décliné
Leibniz Centre for Tropical Marine Research	Raymond Ayilu	Allemagne	Empêché
Leibniz Centre for Tropical Marine Research	Achim Schlüter	Allemagne	Empêché
Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Pr Adama Diouf	Senegal	Pas de réponse
MarinTrust	Nicola Clark	Royaume Uni	Décliné
CAOPA	Gaoussa Gueye	Gambie	Décliné

Participants aux groupes de discussion du 11 juillet

Participants au Groupe 1 :

Groupe de discussion 1		
ONISPA	<u>Ciré Mamadou Wane</u>	Mauritania
FIP social coordinator	Moustapha Taleb	Mauritania
<u>Olvea</u>	Christophe Godard	France
FNP / National Fishing Federation	Ahmed Khouba	Mauritania
Greenpeace Africa	Mamadou Kaly Ba	Senegal
Mah El Turk	Mohamed <u>Horma Mohamedou</u> Ami	Mauritania
SINORIM	Hamady Mohamed Hamady	Mauritania
Mauritania Fishmeal	Saad Bouh <u>Khateira</u>	Mauritania
Alfa Services	Papa Demba Diakité	Mauritania
IMROP	Ely <u>Beibou</u>	Mauritania
GIE UDPA	<u>Kerbally Isselmou</u>	Mauritania

Groupe 2

Comment renforcer l'alignement régional des cadres réglementaires pour les petits pélagiques

Président : M. Mika DIOP

(CSRP)

Rapporteur: M. Ismaïla NDOUR

(CRODT, Sénégal)

Membres:

- M. Hamadi Baba HAMADI (Président FNP, Mauritanie)
- M. Sidi Ahmed ABEID (FNP / Pêche artisanale, Mauritanie)
- M. Djiga THIAO (CEDEAO)
- M. Lamine CAMARA (DAR/MPIMP)
- Mme Lena WESTLUND (FAO)

Participants au Groupe 3

Ministry of Fisheries, Maritime Infrastructure and Ports	<u>Deddah</u> Ahmed Babou	Mauritania
IMROP	Mohamed Bouzouma	Mauritania
Independent expert	Cheikh Inejih	Mauritania
Sustainable Fisheries Partnership	Carmen Gonzalez Valles	Spain
IMROP	Mohamed Ahmed Jiyid	Mauritania
FIP international coordinator	Jo Gascoigne	UK
Alfa Services	Mohamed Hady Gueye	Mauritania
ONISPA	Abdoulaye Samba Sao	Mauritania
SMCP	Seyid Elhousseine	Mauritania
Afric Azote	Aristide Aka	Senegal

Africa Ocean Group	Szymon Jagiello	Mauritania
Marine Stewardship Council	Laura Rodriguez	Spain
IMROP	Cheikh Baye Braham	Mauritania
Overseas Fishery Cooperation Foundation Japan	Takuya Koimaru	Mauritania
Lem Seafood	<u>El Atigh Lemrabott</u>	Mauritania
Global Roundtable on Marine Ingredients	Arni Mathiesen	Iceland
Winterisation Mauritania	Sid Ahmed Sidha	Mauritania
INRH -ATLAFCO	<u>Najib Charouki</u>	Morocco

Groupe 4

	Nom et prénom	Structure
1	Rouguiata Kane	GIZ
2	SAO Abdoulaye	ONISPA
3	Beyah Habib	IMROP
4	Mamadou Dia	IMROP
5	Molly Ahern	FAO
6	Momodou Sidibeh	Ministry of Fishing and Water Resources, Gambia
7	Mansor N'Dour	FITI
8	Boughourbal Aziz	A06
9	Cheikh Abdalalhi Inejih	Expert indépendant
10	Mahfoudh Taleb	Directeur ISSM
11	Nedwa Moctar Nech	Mauritanie 2000
12	Bekaye Sy Samba	Zakia / AMCSPDHD
13	Babana Yahya	Expert